

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 5 octobre 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 5 octobre 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire-Suppléant Pierre Imbault, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador et Julie Goulet.

Était absent Monsieur Michel Champagne

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2015-193

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Campeau, question au sujet du système d'alerte et du radar de vitesse
Madame Isabelle Rivest, question pour la construction d'une maison (concernant le Regl 306-1)
Madame Lise Gaudet, au sujet du déversement de 8 milliards d'eau usées dans le fleuve
Monsieur Pierre Paul Giguère, fil d'un luminaire coupé su l'île Bouchard

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-194

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de septembre 2015 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-195

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-196

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 161,658.68\$ (Chèques fournisseurs 19445 à 19546).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du règlement numéro 314 relatif au Plan d'urbanisme

Rés. 2015-197

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption

ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 259-1 existant et tous ses amendements

ATTENDU QUE le règlement numéro 314 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 314 intitulé "Règlement relatif au plan d'urbanisme"

2o Adoption du règlement numéro 315 relatif au lotissement

Rés. 2015-198

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315 RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le Règlement relatif au lotissement doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption

ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 255-1 existant et tous ses amendements

ATTENDU QUE le règlement numéro 315 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

ATTENDU QUE ce règlement contient des articles susceptibles d'approbation référendaire

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 315 intitulé "Règlement relatif lotissement"

3o Adoption du règlement numéro 316 relatif au zonage

Rés. 2015-199

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption

ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 256-1 existant et tous ses amendements

ATTENDU QUE le Règlement numéro 316 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice

ATTENDU QUE ce règlement contient des articles susceptibles d'approbation référendaire

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le règlement numéro 316 intitulé "Règlement relatif zonage"

4o Adoption du règlement numéro 317 relatif à l'émission des permis et certificats

Rés. 2015-200

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le Règlement sur l'émission des permis et des certificats doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption
ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 258-1 existant et ses amendements
ATTENDU QUE le Règlement numéro 317 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 317 intitulé "Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats"

5o Adoption du règlement numéro 318 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. 2015-201

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 318 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption
ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 218 existant et ses amendements
ATTENDU QUE le Règlement numéro 318 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 318 intitulé "Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural"

6o Adoption du règlement numéro 257-4 relatif à la construction

Rés. 2015-202

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-4 RELATIF À LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice a adopté le Règlement de construction numéro 257;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement numéro 257 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 257-4 intitulé "Règlement amendant le Règlement numéro 257 relatif à la construction afin de remplacer les numéros de certains règlements qui ont été changés"

7o Adoption du règlement numéro 306-1 relatif aux usages conditionnels

Rés. 2015-203

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306-1 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice a adopté le règlement sur les usages conditionnels numéro 306;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement numéro 306 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclare en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 306-1 intitulé "Règlement amendant le Règlement numéro 306 relatif aux usages conditionnels afin de remplacer les numéros de certains règlements d'urbanismes qui ont été modifiés"

8o Service de prévention des incendies – Autorisation d'embauche

Rés. 2015-204

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT un poste de pompier à combler

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation que détient ce pompier

CONSIDÉRANT que ce pompier agit à titre de lieutenant au sein d'un autre service et que nous pouvons bénéficier de son expertise

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la recommandation d'embauche de Monsieur Benoit Dalpé, à titre de recrue, suite à une entrevue effectuée par le Directeur du Service de la prévention des incendies

9o Service de prévention des incendies – Autorisation pour formation - Appareil élévation

Rés. 2015-205

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION POUR FORMATION – APPAREIL D'ÉLÉVATION

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une échelle pour le service

CONSIDÉRANT QUE cette formation spécifique doit être dispensée à certains pompiers

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la formation spécifique "véhicule d'élévation" pour les pompiers ne détenant pas cette formation, et ce, au coût de 600.\$ par participant.

Que cette formation soit prise à même le poste 05-910-20, étant un complément à l'achat de l'échelle incendie.

10o Règlement numéro 305 – Les Excavations Roc-Sol – Autorisation de paiement final

Rés. 2015-206

RÈGLEMENT NUMÉRO 305 – EXCAVATION ROC SOL – AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Benjamin Rouette, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, autorise le paiement à Excavation Roc Sol Itée au montant de 56,773.74 \$ (taxes inc.) pour les travaux fait en regard du Règlement numéro 305 relativement au remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, ce paiement constitue le règlement final pour les travaux effectués.

11o Subvention annuelle - Reconnaissance d'organismes 2015 – Ajout

Rés. 2015-207

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ANNÉE 2015 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2015 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière	<i>Chorale de Saint-Sulpice</i>
Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice	Club de L'Amitié
Avenue Justice Alternative	Club Quad les Randonneurs
Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice	Fabrique de Saint-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice	GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
Chevalier de Colomb de Saint-Sulpice	Maison des jeunes de Saint-Sulpice
	Service des Loisirs de Saint-Sulpice
	Société Saint-Vincent de Paul

12o Contremaître – Fin de contrat - Autorisation de signature

Rés. 2015-208

CONTREMAÎTRE - FIN DE CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à signer tous documents nécessaires pour la fin de contrat de M. Stéphane Archambault à titre de Contremaître de la Municipalité.

13o Gestion Sotar – Honoraires supplémentaires – Décision et autorisation de paiement

Rés. 2015-209

GESTION SOTAR – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le paiement partiel de la facture 3764 de la Firme Sotar, soit les frais afférents pour un montant de 490.\$ plus taxes applicables

14o Aménagement d'un terrain de soccer – Analyse de sol – Demande de soumission et octroi de contrat

Rés. 2015-210

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER – ANALYSE DE SOL – DEMANDE DE SOUMISSION ET OCTROI DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Directrice Générale demande des soumissions afin de connaître la capacité portant du sol en vue de l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer.

De plus, autorisation est aussi donné afin que la Directrice Générale octroi le contrat au plus bas soumissionnaire.

15o Sinfonia de Lanaudière – Lettre d'appui – Autorisation

Rés. 2015-211

SINFONIA DE LANAUDIÈRE – LETTRE D'APPUI – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'une lettre d'appui signée par Monsieur Le Maire soit acheminée à l'organisme la Sinfonia de Lanaudière, tel que demande dans leur correspondance du 1^{er} septembre dernier.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à cette période

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-212

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h38**

.....
Pierre Imbault
Maire-suppléant

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière